

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET

Publié le 05/10/23
Mis en ligne le 05/10/23

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

Étaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CREATION DE DEUX BUREAUX SUPPLEMENTAIRES SUR L'ESPACE DE COWORKING DU TIERS LIEU « QUINCAILLERIE NUMERIQUE »

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Par délibération n°314/22 du 15 décembre 2022, les membres du Conseil Communautaire ont à l'unanimité :

- approuvé le nouveau plan de financement du projet de **création de deux bureaux supplémentaires sur l'espace de coworking du tiers lieu « Quincaillerie numérique »**.
- autorisé M. le Président à déposer les dossiers de demande d'aide auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (Sous-Direction Fonds européens et territoires, Service Mise en œuvre des mesures de développement rural), relative à l'attribution d'une aide du FEADER, PDR LIM 2014-2020, Mesure 19 Leader.

Le plan de financement présenté dans le cadre de cette demande était le suivant :

Nouveau plan de financement (fin 2022)

Dépenses 2022 HT		Recettes	
Aménagement box de coworking + travaux complémentaires	34 891,00€	CD23 – Contrat Boost'ter : 60%	20934,60€
		Leader : 20%	6 978,20€
		Autofinancement Agglo : 20%	6 978,20€
TOTAL	34 891,00€		34 891,00€

La commission de sécurité en date du 25 mai 2023 a demandé la modification des plans et des travaux à engager. Des devis concernant ces travaux ont été demandés à des entreprises locales :

Prestation	Entreprise	Montant HT
Menuiseries cloisons agencement	ADAM	21 044,47 €
Électricité	NOGELEC	14052,68€
Chauffage	Hervé Thermique	571,00 €
Plâtrerie	SAS Mollica & fils	1 590,75 €
Peinture	CADILLON SARL	974,00 €

Contrôle technique mission L+S	APAVE	1 100,00 €
Contrôle technique mission Hand	APAVE	200,00 €
SPS	Qualiconsult	805,00 €
TOTAL HT		40 337,90€

Dès lors, il est nécessaire de modifier le plan de financement du projet qui a subi une hausse de 5 446,90€.

L'autofinancement apporté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret évolue donc de 1 089,38€

Le nouveau plan de financement se présente comme suit :

Dépenses 2023 HT		Recettes	
Aménagement box de coworking + travaux complémentaires	40 337,90	CD23 – Contrat Boost'ter : 60 %	24 202,74€
		Leader : 20%	8 067,58€
		Autofinancement Agglo : 20%	8 067,58€
TOTAL	40 337,90€		40 337,90€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver le plan de financement modifié,
- d'autoriser M. le Président à déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (Sous-Direction Fonds européens et territoires, Service Mise en œuvre des mesures de développement rural) relative à l'attribution d'une aide du FEADER, PDR LIM 2014-2020, Mesure 19 Leader.
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

(Handwritten signatures of Eric Correia and Eric Bodeau)